



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 387-2022 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 675 000 \$ (parapluie)**

L'objet de ce règlement est de décréter des dépenses et un emprunt pour les travaux de voirie suivants :

- Maintien des infrastructures routières, pavage des chaussées, des routes et des pistes cyclables;
- Réparation et entretien de ponceaux et glissières de sécurité.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 6 septembre 2022.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rigaud.

Donné à Rigaud, ce 6 septembre 2022

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Camille Primeau, LL. B., LL.M., OMA
Greffière